



Division des personnels

Bureau de la gestion individuelle et financière des enseignants du 1er degré DPE1 Le chef de bureau

> Dossier suivi par Pascal LECLERCQ

> > Téléphone 04 91 99 67 31 Fax 04 91 99 67 81

Mél. ce.dp13-chef1@ac-aixmarseille.fr

> 28-34 boulevard Charles Nédelec 13231 Marseille cedex 1

Le directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale des Bouches du Rhône

à

Mesdames et messieurs les Professeurs des Ecoles, stagiaires ou devant reprendre l'activité à l'issue d'une disponibilité de plus d'un an.

Marseille, le 15 mai 2017

Objet : Visite médicale de pré-embauche ou de reprise d'activité pour les enseignants du 1^{er} degré.

La passation d'une visite médicale est une obligation pour les professeurs stagiaire (visite médicale de pré-embauche) et pour les agents en reprise d'activité ayant plus d'une année d'arrêt d'activité (visite de reprise d'activité).

I - Passation de la visite médicale.

Vous devez passer une visite médicale de pré-embauche ou de reprise d'activité. Il vous appartient de vous munir des documents énumérés ci-dessous :

- de votre carnet de vaccinations,
- d'une éventuelle radiographie pulmonaire de moins de 6 mois.
- de toutes pièces médicales en votre possession, dans le cas d'un dossier médical particulier

Vous pouvez prendre rendez vous et passez la visite médicale avant le 15 aout 2017 ou 15 jours avant la reprise d'activité auprès d'un médecin généraliste agrée dont vous trouverez la liste indicative sur lien internet suivant :

http://www.ars.paca.sante.fr/Liste-des-medecins-agrees.136336.0.html

Si le Médecin souhaite effectuer lui même la démarche de remboursement, celui ci devra remettre une copie du certificat d'aptitude à l'intéressé(e) et renvoyer au bureau DPE1 l'imprimé original (signature et cachet original) des honoraires avec l'original du certificat d'aptitude médical et un R.I.B. Ne pas payer directement car l'administration ne pourra vous rembourser.

II - Procédure de remboursement.

Vous devrez renvoyer immédiatement dès la visite médicale passée Au service DPE1 et à l'adresse indiquée à gauche de ce document. :

- le certificat d'aptitude (modèle joint).
- L'original de l'imprimé des honoraires médicaux obligatoires (joint)

Pour le directeur académique Le secrétaire général

signé

Vincent LASSALLE





CERTIFICAT D'APTITUDE Professeur des écoles - Concours PE Stagiaire Année 2017/2018

OBSERVATIONS ET CONCLUSION DU MEDECIN AGREE

Nom du m	édecin :	
Adresse:		
	Le médecin soussigné conclut, après l'avoir examiné(e) que Mme M. :	
Nom :	Prénom :	
 □ N'est atteint(e) d'aucune maladie ou infirmité incompatible avec l'exercice des fonctions de professeur des écoles (cf. Décret N° 86-442 du 14 mars 1986 – art 20) 		
□ Nécess	ite un (des) examen(s) complémentaire(s) par un médecin spécialiste agrée en :	
-		
-		
-		
	Fait à :	





HONORAIRES MEDICAUX OBLIGATOIRES

VISITE D'EMBAUCHE

NOM AGENT:	<u>PRENOM</u> :		
ETABLISSEMENT:	DATE DE NAISSANCE :		
Rayer la mention inutile : Enseignement public - Enseignement privé - Concours PE - Intervenant langue étrangère			
CREANCIER : NOM ou SOCIETE :	<u>PRENOM</u> :		
<u>ADRESSE</u> :			
En cas de premier paiement ou de changement de compte bancaire, joindre un ORIGINAL de votre RIB AVEC NUMERO IBAN, NOM ET ADRESSE IDENTIQUE A CELLE FIGURANT CI-DESSUS (ou sur votre tampon).			
INDIQUEZ <u>VOTRE N° SIRET</u> (si première facturation auprès de nos services):			
(Numéro à 14 chiffres, Siret correspondant à l'adresse du créancier)			
ACTE MEDICAL :			
DATE de l'examen : (Conforme à l'arrêté du 3 juillet 2007)			
MONTANT : euros			
Examen complémentaire demandé: Oui / Non (rayer la mention inutile) Nature:			
Tampon original et signature originale du praticien (obligatoire pour le paiement, utilisez un stylo bleu pour la signature)	Demande de visite médicale par le DASEN : (Tampon et signature DP, utiliser un stylo bleu pour la signature)		

Formulaire à retourner en 1 exemplaire original à :

Direction académique des services de l'éducation nationale Division du personnel 1er degré 28-34 Bd Charles Nedelec. 13231 MARSEILLE Cedex 1





HONORAIRES MEDICAUX OBLIGATOIRES

RADIOGRAPHIE PULMONAIRE

NOM AGENT:			
ETABLISSEMENT: DATE DE NAISSANCE:			
Rayer la mention inutile : Enseignement public - Enseignement privé Concours PE - Stagiaire M2 - Stagiaire C2			
CREANCIER: NOM ou SOCIETE:			
<u>ADRESSE</u> :			
En cas de premier paiement ou de changement de compte bancaire, joindre un <u>ORIGINAL</u> de votre RIB AVEC NUMERO IBAN, NOM ET ADRESSE IDENTIQUE A CELLE FIGURANT CI-DESSUS (ou sur votre tampon).			
INDIQUEZ <u>VOTRE N° SIRET</u> (si première facturation auprès de nos services):			
(Numéro à 14 chiffres, Siret correspondant à l'adresse du créancier)			
ACTE MEDICAL :			
DATE de l'examen : COTATION (obligatoire) :			
MONTANT : Euros			
Examen complémentaire demandé : Oui / Non (rayer la mention inutile) Nature :			
Tampon original et signature originale du praticien (obligatoire pour le paiement – signature stylo bleu recommandé) Demande de visite médicale par le DASEN : (Tampon et signature DP)			

Formulaire à retourner en 1 exemplaire original à :

Direction académique des services de l'éducation nationale Division des personnels 1^{er} degré 28-34 Bd Charles Nedelec. 13231 MARSEILLE Cedex 1